

# Procedure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2756(RSP) Procédure terminée
Résolution sur la situation au Burundi	
Sujet	6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général
Zone géographique	Burundi

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
05/07/2017	Débat en plénière		
06/07/2017	Résultat du vote au parlement		
06/07/2017	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T8-0310/2017</a>	Résumé
06/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2756(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0465/2017</a>	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0468/2017</a>	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0469/2017</a>	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0471/2017</a>	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0474/2017</a>	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0475/2017</a>	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0476/2017</a>	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B8-0465/2017</a>	05/07/2017		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0310/2017</a>	06/07/2017	EP	Résumé

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Burundi.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés rappellent que le Burundi a sombré dans une grave crise politique et dans les troubles civils à la suite de l'annonce, en avril 2015, par le président Pierre Nkurunziza, qu'il briguerait un troisième mandat.

D'après des observateurs internationaux l'opposition à sa réélection, depuis juillet 2015, a été réprimée de manière très sévère par le gouvernement et selon les organisations de défense des droits de l'homme, plus de 1.200 personnes auraient été tuées, entre 400 et 900 auraient été victimes de disparitions forcées, plusieurs centaines voire des milliers de personnes auraient été torturées, plus de 10.000 seraient encore détenues arbitrairement.

Au vu de cette situation, le 8 décembre 2015, l'Union européenne a entamé une procédure de consultation avec le gouvernement du Burundi au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, en présence des représentants du groupe des États ACP, de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et des Nations unies et en mars 2016, l'UE a clôturé ces consultations, ayant abouti à la conclusion que les engagements proposés par le gouvernement burundais en matière de droits de l'homme, de principes démocratiques et d'état de droit étaient insuffisants. Par conséquent, l'UE a suspendu les appuis financiers directs fournis à l'administration burundaise, y compris le soutien budgétaire tout en maintenant le soutien financier accordé à la population et au titre de l'aide humanitaire.

De manière générale, les députés soutiennent les sanctions ciblées renouvelées par l'Union européenne, ainsi que la décision du Conseil de l'UE de suspendre l'aide budgétaire au Burundi.

Une crise ethnique : les députés s'inquiètent vivement du risque élevé que la situation actuelle crée des divisions plus profondes encore entre les différentes ethnies du pays et dénoncent «l'ethnisation» de la crise. Ils invitent donc toutes les parties en présence au Burundi à s'abstenir de tout comportement ou de tout propos susceptible d'intensifier la violence, d'aggraver la crise ou d'avoir des effets négatifs sur la stabilité régionale à long terme.

Ils relèvent que la situation au Burundi a des répercussions extrêmement dommageables dans l'ensemble de la région et invitent l'Union européenne à soutenir les efforts des acteurs régionaux dans la résolution de la crise.

Pour les députés, une plus grande présence d'observateurs internationaux au Burundi pourrait contribuer considérablement à améliorer la situation dans les domaines des droits de l'homme et de la sécurité. C'est pourquoi, ils demandent à ce que soient déployés 200 observateurs militaires et des droits de l'homme de l'Union africaine supplémentaires, en appui aux 30 observateurs déjà présents.

Enfin, le Parlement se dit vivement préoccupé par l'afflux de réfugiés burundais dans les pays voisins et la situation humanitaire alarmante des personnes déplacées au Burundi.